

Adolphe Favier et à l'ingénieur Stéphane JOUVE la construction de nos lignes de chemin de fer, que le 24 novembre 1855 la chambre avait voté la loi des chemins de fer et qu'en vertu de cette loi, la Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg avait été constituée le 2 mars 1857.

Du 15 février 1858 au 26 mai 1864 Georges Ulveling sera conseiller de gouvernement. Comme tel il sera membre des commissions pour les examens de maturité, de capacité, de collation des grades, il fera partie de la commission permanente de statistique et de celle pour la maison de détention et de dépôt de mendicité, il participera comme commissaire du gouvernement aux assemblées des actionnaires de la Banque Internationale créée en 1856, et sera délégué, à plusieurs reprises, pour remplir certaines attributions des membres du gouvernement et pour signer en leur nom.

Mais à cette époque la question ferroviaire préoccupait avant tout les dirigeants du pays.

Georges Ulveling fut nommé membre de la commission mixte qui avait pour mission d'étudier toutes les questions soulevées par la construction de nos chemins de fer et de régler à l'amiable les multiples conflits entre les autorités militaires prussiennes et les autorités civiles luxembourgeoises au sujet des servitudes militaires qui grevaient les propriétés foncières dans les villes basses et faubourgs de la ville.

Les mérites de Georges Ulveling furent reconnus en haut lieu.

Le 27. 2. 1862 il sera décoré de l'Ordre de la Couronne de Prusse de 3^me classe, le 19. 1. 1864 il sera nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, le 4. 6. 1864 chevalier de l'Ordre de Léopold, et le 18. 2. 1866 chevalier de 1^{re} classe de l'Ordre de Mérite de St-Michel de Bavière.

A partir du 26 mai 1864 Georges Ulveling remplira les fonctions de secrétaire général du gouvernement.

Le 29 juin 1864 il sera attaché à la direction générale des affaires étrangères et sera délégué pour signer au nom du ministre d'Etat les certificats et ordres en matière de milice, en outre il sera délégué pour présider aux adjudications publiques qui se tiennent à Luxembourg pour le compte du Gouvernement.

En ce moment le gouvernement se composait d'un ministre d'Etat : le baron de TORNACO, et de 3 directeurs généraux, Henri VANNERUS, Ernest SIMONS, et Jean ULVELING. Il se trouvait donc que Jean Ulveling père était membre du gouvernement, alors que son fils Georges était secrétaire général de ce même gouvernement !

A ce ministère ainsi qu'au ministère suivant, de TORNACO, de la FONTAINE, de COINET d'HUART, de BLOCHAUSEN (ministère « des barons ») incombera la lourde responsabilité de diriger le pays pendant l'épreuve cruciale de son indépendance.